

COMMUNES DE BORDEAUX, LE HAILLAN, MERIGNAC, PESSAC

AVIS DE CONCERTATION

Amélioration de la desserte en transport en commun de la zone d'activité
aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire

Le public est informé que par délibération n° 2014/0766, en date du 19 décembre 2014, le Conseil de Communauté, devenu le Conseil de la Métropole au 1^{er} janvier 2015, a décidé d'ouvrir une concertation sur le projet d'amélioration de la desserte en transport en commun de la zone d'activité aéroportuaire de Mérignac depuis Bordeaux Centre et vers le réseau ferroviaire, sur les communes de Bordeaux, Le Haillan, Mérignac et Pessac.

Un dossier de présentation du projet et un registre de concertation seront déposés :

- à la Cité Municipale de la Mairie de Bordeaux, 4 rue Claude Bonnier à Bordeaux.
- à l'Hôtel de Ville du Haillan,
- à l'Hôtel de Ville de Mérignac,
- à l'Hôtel de Ville de Pessac,
- à la Direction Territoriale Bordeaux, de Bordeaux Métropole – Tour 2000, 6ème étage – 1 Terrasse Front du Médoc – 33 000 Bordeaux.
- à la Direction Territoriale Ouest, de Bordeaux Métropole– Parc Sextant, 6-8 avenue des Satellites, 33 185 Le Haillan,
- à la Direction Territoriale Sud, de Bordeaux Métropole – Europarc B15, 15 avenue Léonard de Vinci – 33 600 Pessac,
- et à la Direction des Grands Travaux et des Investissements de Déplacements (Pôle Mobilité) de Bordeaux Métropole– 39-41 cours du Maréchal Juin – 1er étage à Bordeaux.

Ce dossier sera tenu à la disposition du public qui pourra formuler ses observations ou suggestions éventuelles sur les registres prévus à cet effet, à compter du 23 février 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et ce, pendant toute la durée de la concertation, ainsi que sur le site internet www.participation.bordeaux-metropole.fr (Rubrique : Grands projets; onglet : Desserte zone aéroportuaire).

La fin de la concertation sera annoncée par voie de presse.

Le président de Bordeaux Métropole.